CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 17 novembre 2023 par le Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'exécutant le décret du 13 juillet 2023 relatif à la gestion des risques et des crises par la Région wallonne', portant le numéro 74.901/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 17 novembre 2023, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BHLXLDICJ-HEJABVT‡